



## PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES-AUMONTZEY

**Séance du lundi 27 mars 2017**

**à 20 h 30**

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune

La convocation dressée le 17 mars 2017 avec l'ordre du jour suivant :

1. Nombre d'adjoints
2. Elections complémentaires
3. Election du (des) adjoint(s) supplémentaire(s)
4. Indemnités
5. Budget forêt : compte administratif 2016
6. Budget forêt : compte de gestion 2016
7. Budget forêt : affectation des résultats 2016
8. Budget forêt : budget primitif 2017
9. Travaux forestiers de fonctionnement 2017
10. Budget eau et assainissement : compte administratif 2016
11. Budget eau et assainissement : compte de gestion 2016
12. Budget eau et assainissement : affectation des résultats 2016
13. Budget eau et assainissement : budget primitif 2017
14. Travaux aux Champs de la Borde
15. Travaux de la Vieille Passée
16. Tarifs 2017 de l'eau et de l'assainissement
17. Budget commune : compte administratif 2016
18. Budget commune : compte de gestion 2016
19. Budget commune : affectation des résultats 2016
20. Crédits alloués aux écoles
21. Subventions 2017 aux associations

Sont présents : Mrs BERGER Michaël, COLLIN Stéphane, CUNY Cyril, Mme DAESCHLER Laetitia, Mrs DEGANDT Jacques, Mmes GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, Mrs JACOB Christophe, JACOB Marc, Mme KIEFFER-RYS Marion, Mrs LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MARTINACHE Guy, Mmes MOUROT Corinne, PERRIN Christine, Mrs PERRIN Eric, PETITGENET Philippe, Mme ROUSSEL Elisabeth, Mr THOMAS Frédéric.

Est excusée : Mme DELANZY Jessica

Sont absents : Mrs DIETSCH David, MAGLIA Jean-Joseph, MARTIN Christophe.

Procuration : néant

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 19 – le quorum est atteint  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 19 (18 votants pour les comptes administratifs)

Madame Laetitia DAESCHLER est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 23 février 2017 est adopté à l'unanimité des membres votants.

### **n°20170327-025 Institutions et vie politique – Election exécutif (5.1)**

#### **Nombre d'adjoints**

L'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales limite le nombre d'adjoints à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 2 juin 2016, le Conseil Municipal a fixé le nombre d'adjoints au Maire à 6.

Or, Monsieur le Préfet a accepté la démission de Madame Christine JEANMOUGIN (1<sup>ère</sup> Adjointe) au 20 février dernier.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le remplacement ou non de Madame Christine JEANMOUGIN en tant qu'adjointe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Se prononce pour** le remplacement de Madame Christine JEANMOUGIN et l'élection d'un nouvel Adjoint.

### **n°20170327-026 Institutions et vie politique – Election exécutif (5.1)**

#### **Elections complémentaires**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet informant que le Conseil Municipal ayant de nouveau perdu un membre, l'élection du nouvel adjoint devrait être précédée d'élections complémentaires visant à compléter le Conseil Municipal.

Toutefois, quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le Conseil Municipal peut décider, sur la proposition du Maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le Conseil Municipal a perdu le tiers de son effectif légal (article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal, ne devant procéder à l'élection que d'un seul adjoint, à l'unanimité des membres votants,



- **Décide** qu'il sera procédé au remplacement de l'adjoint sans élections complémentaires préalables.

### **n°20170327-027 Institutions et vie politique – Election exécutif (5.1) Election d'un adjoint supplémentaire**

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur THOMAS au poste d'adjoint. Monsieur Frédéric THOMAS remercie le Maire et souligne que, depuis la mise en place de la Commune Nouvelle, et l'intercommunalité, les échanges avec la minorité ont été riches, les dossiers ont fait l'objet d'un travail collectif, et précise qu'il est attaché aux finances locales.

Vu les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il est procédé à l'élection.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote, sur papier blanc, fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Monsieur Frédéric THOMAS ayant obtenu 19 voix, est installé dans ses fonctions, et sera délégué aux Finances et à l'Environnement.

Monsieur Jacques DEGANDT dit que, selon une circulaire de 2014, l'adjoint nouvellement élu peut prendre le même rang que l'adjoint démissionnaire.

Monsieur le Maire répond que, d'après les services préfectoraux, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

Le tableau des adjoints est ainsi modifié :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Maurice LEMARQUIS
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Neriman GOUEREC
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Eric PERRIN
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Bernard LAZZATI
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Stéphane COLLIN
- 6<sup>ème</sup> Adjoint : Frédéric THOMAS

## n°20170327-028 Finances locales – Divers (7.10)

### Indemnités des élus

Monsieur le Maire, se rapportant à la délibération du 4 Janvier 2016, propose une indemnité de même montant pour tous les adjoints, soit 549,16 € brut mensuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** cette proposition.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017, chapitre 65.

<b>Budget forêt</b>
---------------------

## n°20170327-029 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

### Budget forêt : compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le compte administratif 2016 du budget forêt dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	137 085.06	199 262.39	+ 62 177.33
Investissement	27 991.76	33 549.59	+ 5 557.83

## n°20170327-030 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

### Budget forêt : compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de gestion forêt 2016 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2016.

## n°20170327-031 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

### Budget forêt : affectation des résultats 2016

Le Compte Administratif 2016 du Budget Forêt, fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 62 177.33 €
- Un excédent d'investissement cumulé d'un montant de 5 557.83 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées en 2016 d'un montant de 30 235.79€

Vu l'état des recettes non perçues en 2016 d'un montant de 0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2017 :



- ✓ A l'article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé, recette d'investissement : 24 677.96 €
- ✓ Au R001 : solde d'exécution positif reporté de 2016, recette d'investissement : 5 557.83 €
- ✓ Au R002 : excédent de fonctionnement reporté de 2016, recette de fonctionnement : 37 499.37 €

**n°20170327-032 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)**  
**Budget forêt : budget primitif 2017**

Vu l'avis favorable de la Commission Forêt réunie le 1<sup>er</sup> février 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote**, par chapitre, le Budget Primitif 2017 de la Forêt dont la balance générale s'établit comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	142 099.37	142 099.37
Investissement	39 304.28	39 304.28

**n°20170327-033 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)**  
**Travaux forestiers de fonctionnement 2017**

Vu l'avis favorable de la commission forêt réunie le 1<sup>er</sup> février 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de réaliser en 2017 les travaux de fonctionnement suivants :
  - ✓ Réseau de desserte : entretien des accotements et talus. Localisation : canton du bois du creux, commune déléguée d'Aumontzey, pour 990 euros HT,
  - ✓ Entretien du parcellaire : mise en peinture. Localisation : parcelles 15, 16, 19, 22, 23, 24 et 25 commune déléguée de Granges-sur-Vologne, pour 3 210 euros HT,
  - ✓ Nettoyement de jeune peuplement. Localisation : 52.u commune déléguée de Granges-sur-Vologne pour 1 000 euros HT.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint en charge de la Forêt, à signer tous documents afférents à ces travaux.

## Budget eau et assainissement

### n°20170327-034 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

#### Budget eau et assainissement : compte administratif 2016

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2016, dressé par MARTINACHE, Maire, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve**, le Compte Administratif 2016, qui s'établit ainsi qu'il suit :

SECTIONS	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture
Investissement	+ 573 264,38 €	/	+ 84 807,38 €	+ 658 071,76 €
Exploitation	+ 18 810,92 €	/	- 976,24 €	+ 17 834,68 €
Total	+ 592 075,30 €	/	+ 83 831,14 €	+ 675 906,44 €

Monsieur Christophe JACOB fait remarquer que le Budget de la Commune doit abonder le Budget de l'Eau et de l'Assainissement, ce qui ne devrait pas être.

Monsieur le Maire est conscient que ce budget doit s'autofinancer, mais cela ne peut se faire que petit à petit.

### n°20170327-035 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

#### Budget eau et assainissement : compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de gestion eau et assainissement 2016 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2016.

### n°20170327-036 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

#### Budget eau et assainissement : affectation des résultats 2016

Le Compte Administratif 2016 du Budget Eau et Assainissement fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de 658 071,76 €
- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 17 834,68 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :



- en dépenses pour un montant de 628 829 €
- en recettes pour un montant de 0 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du Budget Eau-Assainissement de la façon suivante :
  - Article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé 0 €
  - Article R001 – Résultat d'investissement reporté 658 071,76 €
  - Article R002 - Résultat d'exploitation reporté 17 834,68 €

### **n°20170327-037 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)**

#### **Budget eau et assainissement : budget primitif 2017**

Vu la Commission Finances réunie le 6 mars 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote**, par chapitre en section de Fonctionnement et par article en section d'Investissement, le Budget Primitif 2017 de l'Eau et de l'Assainissement, dont la balance générale s'établit comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	625 600.00	625 600.00
Investissement	1 005 154.76	1 005 154.76

Monsieur Michaël BERGER demande de prévoir une étude sur le désengagement du secteur de Aumontzey de la station d'épuration de Laveline-devant-Bruyères.

Monsieur le Maire dit qu'un projet sera réalisé en 2017, afin de pouvoir se désengager de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges.

### **n°20170327-038 Finances locales – Subventions (7.5)**

#### **Travaux aux Champs de la Borde**

Monsieur LAZZATI, Adjoint, présente au Conseil Municipal le dossier de travaux des Champs de la Borde estimé à 350 000 € TTC. Celui-ci comprend :

- des travaux sur le réseau de collecte des eaux usées pour lesquels une subvention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et une subvention du Conseil Départemental des Vosges ont été attribuées,
- et des travaux de déconnexion complète du réseau des eaux pluviales (création de puits perdus pour 183 373,70 € HT + 7 905 € H.T. de maîtrise d'œuvre) et qui seraient éligibles à de nouvelles aides financières mises en place par l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Une étude de sol a également été réalisée pour un montant de 2 850 € HT, soit 3 420 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** le projet tel que présenté et **décide** de sa réalisation avec une date prévisionnelle de commencement en septembre 2017.
- **Dit** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2017 du service de l'eau et de l'assainissement voté ce jour.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire ou Monsieur LAZZATI pour solliciter des subventions.
- **Autorise**, Monsieur le Maire ou Monsieur LAZZATI, Adjoint en charge du dossier, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **n°20170327-039 Finances locales – Subventions (7.5)**

#### **Travaux de la Vieille Passée**

Monsieur PETIGENET, Maire délégué, présente au Conseil Municipal le projet de travaux pour la rue de la Vieille Passée qui consiste en une restructuration de la chaussée et des réseaux et qui a été estimé par le Maître d'œuvre à 486 450 € HT, soit 583 740 € TTC.

Madame Corinne MOUROT et Monsieur Frédéric THOMAS émettent des réserves quant au nombre trop important de candélabres prévus, et à la légèreté des enrobés.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'un avant-projet, dont les éléments seront revus lors de l'appel d'offres.

Une réunion publique aura lieu le 7 Avril 2017 à 18 heures à la salle polyvalente de Aumontzey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** le projet tel que présenté et **décide** de sa réalisation.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits sur plusieurs exercices et répartis comme suit sur les budgets :
  - Budget communal pour la partie éclairage public et voirie, soit un montant de 266 490 € HT, 319 788 € TTC
  - Budget eau et assainissement pour la partie adduction d'eau potable et assainissement, soit un montant de 219 960 € HT, 263 952 € TTC,
- **Donne pouvoir** à M. le Maire ou M. le Maire délégué pour solliciter des subventions,
- **Autorise**, M. le Maire ou M. le Maire délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **n°20170327-040 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)**

#### **Tarif de l'eau et l'assainissement**

Monsieur Michaël BERGER demande pourquoi ne pas baisser le droit d'accès au réseau d'eau ?





Monsieur le Maire dit que la répartition doit se faire sur le nombre d'abonnés. Une réflexion est également à mener sur le sujet de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide de fixer**, comme suit les tarifs de l'eau et de l'assainissement, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Commune déléguée de Granges-sur-Vologne :

- \* Assainissement 1,95 €/m<sup>3</sup> et une part fixe de 50 €/foyer
- \* Eau potable 1,05 €/m<sup>3</sup> et une part fixe de 50 €/foyer

Commune déléguée de Aumontzey

- \* Eau potable 0,75 €/m<sup>3</sup> et une part fixe de 30,50 €/ foyer

A ces tarifs s'ajoutent la redevance de pollution domestique, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et la redevance de modernisation des réseaux dont les taux sont déterminés par l'agence de l'eau.

### Budget Commune

#### n°20170327-041 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

##### Budget Commune : compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le compte administratif 2016 du budget Commune dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	2 478 101.60	3 387 065.85	+ 908 964.25
Investissement	1 158 388.72	845 583.20	-312 805.52

#### n°20170327-042 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

##### Budget Commune : compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le compte de gestion Commune 2016 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2016.

#### n°20170327-043 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

##### Budget Commune : affectation des résultats 2016

Le compte administratif 2016 du budget Commune, fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 908 964.25€
- Un déficit d'investissement cumulé d'un montant de 312 805.52 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées en 2016 d'un montant de 487 476.66€

Vu l'état des recettes non perçues en 2016 d'un montant de 287 301 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2017 :
  - ✓ A l'article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé, recette d'investissement : 512 981.18 €
  - ✓ Au D001 : solde d'exécution négatif reporté de 2016, dépense d'investissement 312 805.52 €
  - ✓ Au R002 : excédent de fonctionnement reporté de 2016, recette de fonctionnement : 395 983.07 €

#### **n°20170327-044 Finances locales – Divers (7.10)**

##### **Crédits 2017 alloués aux écoles**

Vu les propositions de la commission scolaire et périscolaire du 9 février 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'allouer les crédits suivants aux écoles maternelle et primaire pour l'année 2017

##### **Article 60628 - produits pharmaceutiques : 1 euro/élève**

Maternelle : 72 euros

Primaire : 146 euros

Total : 218 euros

##### **Article 60632 - Fournitures de petits équipements : 2 euros/élève**

Maternelle : 144 euros

Primaire : 292 euros

Total : 436 euros

##### **Article 6064 - Fournitures administratives : 1 euro/élève**

Maternelle : 72 euros

Primaire : 146 euros

Total : 218 euros

##### **Article 6067 - Fournitures scolaires :**

Maternelle : 3 180 euros

Primaire : 6 440€

Total : 9 620 euros

##### **Article 6248 - Sorties scolaires :**

Maternelle : 1 500 euros

Primaire : 5 000 euros

Total : 6 500 euros

##### **Article 6288 - Entrées : 16 euros/élève**

Maternelle : 1 152 euros



Primaire : 2 336 euros

Total : 3 488 euros

### **Opération 260 : Investissements**

Maternelle : 1 300 euros

Primaire : 600 euros

Total : 1 900 euros

## **n°20170327-045 Finances locales – Subventions (7.5)**

### **Subventions 2017 aux associations**

Vu les propositions de la Commission vie associative réunie le 2 mars 2017,

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention,

- **Décide** d'allouer les subventions suivantes à différentes associations pour l'année 2017, comme suit :
  - AFM Téléthon : 500 €
  - Association des Parents d'Elèves : 3 prêts de chapiteaux (hors cholande) et un prêt gratuit de salle des fêtes ou polyvalente
  - Atelier de la Vologne : 150 €
  - Club Vosges Mouche Compétition : 300 €
  - Club Vosges Mouche : 300 €
  - Comité de la Foire à la Cholande : 4 200 €
  - Cyclo-club Charlemagne : 500 €
  - Espérance de Bruyères : refus
  - Football Club de Granges : 6 000 €
  - GAG Basket : 4 800 €
  - Granges Rando : gratuité des photocopies
  - L'Azmontaine : 600 €
  - Les Doigts de Fées : 2 000 €
  - Les Gens d'Air : prise en charge dans le cadre de l'Harmonie Municipale
  - La Zumba : aide à déterminer dans le cadre de la journée de la Lutte contre le cancer du sein
  - Medic'Arts : 3 panneaux de signalisation « Petite Galerie »
  - Prévention routière : 100 €
  - RESOLFA : prêt cuisine salle des fêtes pour ateliers et prêt camion pour ramassage papiers
  - Les Rives de la Vologne : 1 000 €
  - Le Souvenir Français : 100 €
  - Tennis Club et Loisirs : 4 000 €
  - Vosges FM (annonces manifestations communales) : 1 490 €

Monsieur Christophe JACOB souligne qu'il faudrait valoriser les avantages donnés aux associations en matière de prêt de salle, chauffage, ...

## Informations

- Monsieur le Maire rend compte du non-respect de la convention de rejet des eaux usées signée avec la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, relative à l'assainissement du secteur de Aumontzey, et notamment l'application de frais fixes aux abonnés sur la facturation 2016.  
Des démarches sont actuellement entreprises afin de solutionner ce différend.
- Monsieur Jacques DEGANDT informe de l'organisation d'une opération de nettoyage de la Vologne et de la ville le samedi 22 Avril 2017 matin par l'AAPPMA, à laquelle sera associée la Commune, et lance un appel à tous les bénévoles.
- Deux jeunes seront prochainement accueillis afin de réaliser des travaux d'intérêt général sur la Commune.
- Des négociations sont entreprises afin d'acquérir un bâtiment sur l'espace économique des Feignes pour éventuellement y installer les services techniques.
- La Semaine du Paysage, avec concours photos, se déroulera du 2 au 11 Juin 2017.
- L'achat de gobelets réutilisables est à l'étude ; ils pourraient être mis à la disposition des associations dans le cadre de leurs manifestations.
- La prochaine exposition sur la Négritude aura lieu du 10 au 16 Avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.

**Le Maire,**

Guy MARTINACHE

Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 3 avril 2017 et transmis au contrôle de légalité le 3 avril 2017.